



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite pratiquer l'activité Volley-Ball dans le cadre de l'Association Sportive de notre établissement scolaire.

L'adhésion à l'Association Sportive revient à 88 euros pour l'année, chèque à l'ordre de AS, un tarif dégressif est appliqué pour le 2^{ème} (68 euros) et 3^{ème} (42,50 euros) enfant inscrit de la même famille.

Ce prix comprend : la licence, les déplacements aux compétitions (en RER, car ou voiture), les hébergements (selon les compétitions).

INSCRIPTIONS ET REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS :

LE MERCREDI 16 Septembre à la salle polyvalente P. DELOUVRIER de 14h30 à 16h00

Départ de Blanche à 13h50, pour les élèves nés en 2008 2009, accompagnés par Mr LORGET. Pour les catégories supérieures (minimes, cadets, juniors), les déplacements au gymnase se réalisent de manière autonome.

Pour s'inscrire à l'AS en 20 20/2021, votre enfant devra fournir :

- Un chèque de 88 € à l'ordre de "AS"
- Une photo d'identité,
- L'autorisation parentale et l'acceptation du règlement dûment signées

Les catégories d'âge pour cette année scolaire sont :

- Benjamins filles et garçons (enfants nés en 08-09)
- Minimes filles et garçons (enfants nés en 06-07)
- Cadets filles et garçons (enfants nés en 04-05)
- Juniors filles et garçons (enfants nés en 01-02-03)

L'accueil, les horaires et les trajets :

- Les entraînements ont lieu de 14h30 à 16h00 à la salle polyvalente DELOUVRIER, au 33/35 route de Noisy à Villemomble. L'accueil est assuré par les professeurs responsables.
- Les benjamins seront accompagnés par un professeur pour prendre le transport public et se rendre sur l'installation. Le rendez-vous est fixé au lycée de Blanche de Castille. A la fin du cours ils rentreront par leurs propres moyens. Les frais de transport resteront à la charge des familles.
- Pour les catégories supérieures (minimes, cadets, juniors) les élèves rejoindront et quitteront directement l'installation par leur propre moyen.
- Pour le bon fonctionnement de l'AS, il est demandé aux élèves de respecter l'heure d'arrivée sur les lieux.
- Toute absence non signalée ou non justifiée par les parents sera automatiquement signalée à la vie scolaire.

Les compétitions :

- Chaque élève devra télécharger et imprimer sa convocation qui lui sera adressée par mail via école directe.
- Les parents pourront consulter également le calendrier des compétitions sur le site de l'école, qui se dérouleront parfois à l'extérieur.
- La convocation précise la date, l'heure et le lieu du match, elle devra être signée par les parents et remise au professeur au plus tard le jour du match.
- Le transport est assuré en car ou en transport en commun. Lorsque des matchs sont programmés, les horaires d'entraînement pour les équipes non concernées seront indiqués sur le calendrier des compétitions.
- Les compétitions débuteront en novembre 2019.

Le mercredi, votre enfant pourra déjeuner à la cantine de Blanche de Castille (en attente de confirmation).

Pour toute autre information, vous pouvez nous contacter :

Par mail : jc-lorget@servites.fr;

Par téléphone : 06.19.14.34.97

Par mail : s-goumas@servites.fr;

Par téléphone : 06.17.33.66.19

Très sportivement, les responsables de l'AS Volley-ball

R. BERGONIER

S. GOUMAS

JC. LORGET



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

.....
Père, Mère, Tuteur, Représentant légal. (1)

Autorise (Nom et Prénom de l'enfant) :

.....
Classe :

Date de Naissance :

A participer aux activités de l'Association Sportive du groupe scolaire des Servites de Marie et aux compétitions organisées dans le cadre de l'UGSEL 75, pour l'année 2020/2021.

Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgences, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (2)

Fait à

Le

(1)) rayer la mention inutile

(2) rayer en cas de refus d'autorisation

Signature des parents ou du représentant légal:

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

-TOUT ELEVE S'ENGAGE A RESPECTER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'A.S ET A PARTICIPER A CHAQUE ENTRAÎNEMENT ET CHAQUE COMPETITION.

-LE PARENT EST RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT QUE PREND SON ENFANT LORS DE SON INSCRIPTION.

- IL DOIT JUSTIFIER TOUTE ABSENCE MÊME DE DERNIERE MINUTE, AFIN DE NE PAS PENALISER LE GROUPE (RETARD/FORFAIT).

SI CE REGLEMENT N'EST PAS RESPECTE, LE PRESIDENT M. BERGONIER, SE RESERVERA LE DROIT, ET SOUS CONSEIL DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, DE RADIER UN ELEVE QUI METTRAIT EN DEFAUT LE BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE ASSOCIATION SPORTIVE.

***Je m'engage à respecter le règlement, à participer à chaque entraînement et à chaque compétition.
Toute absence peut nuire au bon fonctionnement de l'A.S***

Signature des parents ou du représentant légal

et

Signature de l'élève



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Établissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Information et autorisation Trajet AS Volley **2020/2021**

Catégorie BENJAMIN(né en 2008 ou 2009)
uniquement

Je soussigné(e)

autorise mon enfant..... en classe de à :

Rejoindre directement l'installation par ses propres moyens
pour 14h30 précises devant le gymnase Delouvrier.

OU

Prendre le transport public accompagné d'un professeur de l'AS :
RV à 13h50 au lycée Blanche de Castille.
Les frais de transport resteront à la charge des familles.

Cochez la case de votre choix.

Les modalités de déplacement de matchs à l'extérieur (paris et proche banlieue) restent inchangées. Nous convoquons les élèves et le déplacement s'effectue en car.

Par ailleurs, les règles du retard s'appliquent et, par conséquent, nous ne pourrions attendre votre enfant s'il ne se présente pas au point de rendez-vous à l'heure précise au lycée Blanche de Castille. Celui-ci sera considéré comme absent.

Cette autorisation vaut pour l'ensemble de l'année scolaire.

Nous vous rappelons que votre enfant a la possibilité de s'inscrire à la restauration scolaire le mercredi.

Sportivement,
Les professeurs de L'AS volley.

Date :
Signature des parents